L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUPUGE & LIMET, Editeurs-Propriétaires
Bureaux—No. 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 6 JUILLET.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du lundi 16 juin 1873.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à la compagnie des chemins de fer de l'Est.

M. Pouyer-Quertier.—A la fin de la séance de samedi, j'avais demandé la parole pour un fait personnel. Je ne répondrai qu'en mot, car je crois que les paroles de M. le ministre des travaux publics ont dépassé sa pensée. M. Desseilligns a dit qu'en n'agissant pas sur les compagnies pendant que j'étais ministre des finances, j'avais manqué à tous mes devoirs. Ma réponse est celle-ci: Les compagnies de chemins de fer ne font pas partie de l'administration des finances.

M. Pouyer-Quertier attaque l'article 9 de la convention, et propose de nouveau le système déjà développé par lui au cours de la discussion.

Il faut, dit-il, que les monopoles disparaissent avec cette Assemblée. (Applaudissements et rires à gauche.) Le jour où M. le ministre des travaux publics parviendra à ce résultat, les compagnies de chemins de fer, exécutant les lignes sans subventions ni garanties d'intérêt, ce jour-là, je ne serai plus parmi ses adversaires, je serai le plus zélé de ses partisans.

M. le ministre des finances.—Le système de M. Pouyer-Quertier s'applique à des objets divers, l'intérêt industriel et le crédit du l'Etat. Le discours que vous venez d'entendre avait été prononcé déjà par M. Pouyer-Quertier. Je demande à la Chambre l'autorisation de ne pas recommencer ma réponse de vendredi dernier. Rires.) J'ai dit l'avis du gouvernement sur le code financier du système; je n'étoigne qu'il vienne nous demander de défaire l'oeuvre faite par lui.

Mais tout en vous priant de recourir à la Banque pour le paiement du capital de 325 millions, il nous avertit qu'il ne serait pas sage de recourir souvent à ce système. Si le gouvernement adoptait aujourd'hui les propositions de M. Pouyer-Quertier, il se trouverait bientôt en contradiction avec lui-même. Je ne traite, dans le discours que vous venez d'entendre, aucun argument nouveau; je croirais donc abuser des moments de l'Assemblée en prolongeant le débat. A moins d'un cas de nécessité absolue, je ne me déciderai pas à toucher au capital de la Banque de France.

M. Pouyer-Quertier.— En présence des déclarations de M. le ministre de l'intérieur, je retire mon amendement.

M. Tirard.—Je ne viens pas reprendre l'amendement de M. Pouyer-Quertier, mais, étant donné qu'un capital de 325 millions est dû à la Compagnie, je crois qu'il est conforme aux principes de l'organisation financière, de le payer le plus vite possible. Or, si nous ne pouvons pas donner le capital, nous devons donner des annuités avec les intérêts, en prenant pour base la rente à 70 et les intérêts à 5 1/2.

Il me paraît clair que cet intérêt devient de l'amortissement, et que, lorsque pendant quarante années, nous aurons payé les intérêts à 5 1/2, pendant les quarante années suivantes nous pourrons payer l'intérêt à 5 seulement; et ton pas payer pendant quarante-trois années ce pendant qu'il grossirait le capital outre mesure.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention cette longue discussion; j'ai seulement j'ai écouté les discours, mais je les ai lus le lendemain. Eh bien, je l'avoue, je ne me sens pas suffisamment éclairé.

La question des indemnités, surtout, ne me semble pas bien nette. Les propriétaires qui ont été atteints par la guerre n'ont pu se faire rembourser; le conseil d'Etat a rendu récemment un arrêté qui enlève aux intérêts tout caractère d'indemnités; ils sont considérés comme victimes de faits de guerre, voulus intentionnels. *Dura lex, sed lex.*

Je ne comprends donc pas l'exception qui est faite en faveur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, et je propose à l'Assemblée de renvoyer la question à la commission du budget. La commission discutera, examinera, et, si l'entente devenait impossible entre la commission, l'Etat et la Compagnie de l'Est, la question serait soumise aux tribunaux.

Je me résume donc, je demande que la convention soit renvoyée à la commission du budget.

M. le président. — Il est impossible de désunir une commission d'un projet au cours de la discussion. Tout ce que l'on pourrait faire, ce serait de surseoir à la discussion jusqu'à ce que la commission ait donné son avis.

M. Méline.—L'Assemblée a nommé une commission spéciale qui a su faire son devoir. Adopter la proposition de M. Tirard, ce serait admettre que toutes les questions financières seront renvoyées à la commission du budget.

A droite.—C'est ce que nous voulons!

M. Méline.—Au nom de la commission, je prie l'Assemblée de repousser la demande de M. Tirard.

M. de Lavergne. — Comme président de la commission du budget, j'ai le devoir de vous faire observer que cette convention n'est pas une question de budget..... Protestations. Il s'agit de savoir si nous devons et ce que nous devons. C'est une question d'engagement, de justice, que vous discutez et dont la commission du budget prendra note.

M. Haentjens.—Il nous faut d'abord discuter le mode de paiement. On a discuté le chiffre d'annuités, on n'a pas parlé du chiffre du capital.

M. Tirard.—Je ne demande pas le renvoi de la convention tout entière..... Que l'Assemblée renonce seulement l'article 9. L'approbation sur un grand nombre de bancs.)

Le renvoi n'est pas ordonné.

M. Léonce de Guiraud.—Je viens soumettre à l'Assemblée la proposition suivante:

"Le gouvernement français remettra à la compagnie un titre nominal de rente, représentant, au taux de 5 p. 0[0 libéré au jour de la liquidation de la créance et de la signature de la convention, la somme de 325 millions.

M. de Fortou combat cet amendement et défend le projet du gouvernement et de la commission.

M. Germain se prononce également contre l'amendement de M. Léonce de Guiraud.

M. Krantz, au nom de la commission, repousse l'amendement de M. Léonce de Guiraud.

M. Clapier paraît à la tribune, plant sous le poids d'un dossier volumineux. La Chambre demande la clôture. L'orateur annonce qu'il va développer un système tout nouveau.

Devant cette menace, l'Assemblée renvoie à demain la suite de la discussion.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du lundi 17 juin 1873.

La séance est ouverte à deux heures vingt cinq minutes.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi portant approbation du traité conclu avec la Compagnie du chemin de fer de l'Est.

M. Clapier, dans un fort long discours, attaque l'article 1 de la convention qui détermine le chiffre de l'annuité. Il prend tous les arguments qu'il a déjà présentés à plusieurs reprises, et n'apporte d'ailleurs aucune raison nouvelle à l'appui de sa thèse.

M. Desseilligny, ministre des travaux publics, déclare que l'adoption de l'amendement de M Guirand serait le rejet de la convention.

M. de Janzé soutient l'amendement de M. Guirand.

L'amendement de M. de Guirand est mis aux voix et n'est pas pris en considération.

M. Pouyer-Quertier combat un amendement de M. Montgolfier, accepté par la commission et le gouvernement, et tendant à ajouter, parmi les causes de l'indemnité accordée à la Compagnie, la somme de 27 millions accordée pour subvention aujourd'hui reportée sur les lignes concédées.

M. Montgolfier défend son amendement, destiné à empêcher qu'on ne réclame plus tard, au nom de la Compagnie, une somme supérieure à celle qui lui est due pour garant d'intérêt.

M. Desseilligny appuie l'amendement.

M. Pouyer-Quertier le combat de nouveau.

M. de Larcy fait observer que le projet nouveau ne diffère pas sensiblement de celui qu'il avait préparé pendant qu'il était ministre: il croit que la Chambre agira sagement en l'adoptant.

Après quelques observations de M. Pouyer-Quertier et du rapporteur M. Krantz, M. de Montgolfier retire son amendement; mais M. Raudot le reprenant, il est mis aux voix et pris en considération; il est, en conséquence, renvoyé à la commission.

M. Pouyer-Quertier présente une disposition additionnelle portant faculté pour le gouvernement de rembourser la compagnie à toute époque.

M. Desseilligny déclare que ce serait le rejet de la convention.

Le paragraphe additionnel est mis aux voix et repoussé.

M. Krantz fait un rapport sommaire sur l'amendement de M. Montgolfier, qui est mis aux voix et adopté, ainsi que l'amendement du même député à l'article 10.

Après quelques observations de MM. Boudet et Krantz, l'article 11, portant approbation de la convention, est mis aux voix et adopté.

Un scrutin est demandé sur l'ensemble du projet de loi; en voici le résultat:

Nombre des votants..... 616
Majorité absolue..... 309
Pour..... 485
Contre..... 131

L'Assemblée a adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les contributions indirectes.

M. Renand, rapporteur, commence par faire l'exposé du projet de loi.

L'orateur fait observer que les lois d'impôts votées en 1871 ont rendu les fraudes plus fréquentes, si bien que les prévisions inscrites au budget n'ont pas été atteintes: il en résulte que l'on va être obligé de créer de nouveaux impôts.

Par une répression plus active, dit-il, nous arriverons peut-être à faire rentrer dans les caisses de l'Etat une somme égale au déficit qui existe.

Il y a quatre moyens d'arriver à ce résultat: la généralisation du droit de faire les procès-verbaux, la simplification de la procédure, des facilités accordées aux agents de l'administration enfin l'augmentation des pénalités.

L'orateur développe successivement les quatre parties du projet et en démontre les avantages.

Il faut d'ailleurs remarquer que le commerce avant transmis ses réclamations à la commission, celle-ci y a fait droit sur tous les points, excepté sur un seul point, qui est relatif aux acquits à caution.

Il terminé, en engageant les commerçants à faire acte de bons citoyens en se pliant devant la nécessité.

M. de Broglie, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi portant l'approbation d'un traité de commerce entre la France et l'Empire de Birmanie.

La suite de la discussion de la loi des contributions directes est remise à demain.

La séance est levée à cinq heures quarante minutes.

Les Cafés Chantants

DANS L'ANTIQUITÉ.

Assurément, je n'apprendrai rien de nouveau à personne, en disant qu'il n'y avait pas de cafés chantants. Tout le monde sait que le café a été découvert par des chèvres arabes, au moment où renaissaient en Occident les lettres et les arts. On sait encore qu'après avoir fait lentement sa fortune dans les pays orientaux, le café fut introduit en Europe par Jean Sobieski.

Les liqueurs étaient également inconnues de l'Antiquité. J'ignore qui a inventé la distillation. Ce mortel-là, si c'est un mortel, mériterait une statue: il a fait raisonner avec cette Assemblée. (Applaudissements et rires à gauche.) Le jour où M. le ministre des travaux publics parviendra à ce résultat, les compagnies de chemins de fer, exécutant les lignes sans subventions ni garanties d'intérêt, ce jour-là, je ne serai plus parmi ses adversaires, je serai le plus zélé de ses partisans.

M. le ministre des finances.—Le système de M. Pouyer-Quertier s'applique à des objets divers, l'intérêt industriel et le crédit du l'Etat. Le discours que vous venez d'entendre avait été prononcé déjà par M. Pouyer-Quertier. Je demande à la Chambre l'autorisation de ne pas recommencer ma réponse de vendredi dernier. Rires.) J'ai dit l'avis du gouvernement sur le code financier du système; je n'étoigne qu'il vienne nous demander de défaire l'oeuvre faite par lui.

Mais tout en vous priant de recourir à la Banque pour le paiement du capital de 325 millions, il nous avertit qu'il ne serait pas sage de recourir souvent à ce système. Si le gouvernement adoptait aujourd'hui les propositions de M. Pouyer-Quertier, il se trouverait bientôt en contradiction avec lui-même. Je ne traite, dans le discours que vous venez d'entendre, aucun argument nouveau; je croirais donc abuser des moments de l'Assemblée en prolongeant le débat. A moins d'un cas de nécessité absolue, je ne me déciderai pas à toucher au capital de la Banque de France.

M. Pouyer-Quertier.— En présence des déclarations de M. le ministre de l'intérieur, je retire mon amendement.

M. Tirard.—Je ne viens pas reprendre l'amendement de M. Pouyer-Quertier, mais, étant donné qu'un capital de 325 millions est dû à la Compagnie, je crois qu'il est conforme aux principes de l'organisation financière, de le payer le plus vite possible. Or, si nous ne pouvons pas donner le capital, nous devons donner des annuités avec les intérêts, en prenant pour base la rente à 70 et les intérêts à 5 1/2.

Il me paraît clair que cet intérêt devient de l'amortissement, et que, lorsque pendant quarante années, nous aurons payé les intérêts à 5 1/2, pendant les quarante années suivantes nous pourrons payer l'intérêt à 5 seulement; et ton pas payer pendant quarante-trois années ce pendant qu'il grossirait le capital outre mesure.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention cette longue discussion; j'ai seulement j'ai écouté les discours, mais je les ai lus le lendemain. Eh bien, je l'avoue, je ne me sens pas suffisamment éclairé.

La question des indemnités, surtout, ne me semble pas bien nette. Les propriétaires qui ont été atteints par la guerre n'ont pu se faire rembourser; le conseil d'Etat a rendu récemment un arrêté qui enlève aux intérêts tout caractère d'indemnités; ils sont considérés comme victimes de faits de guerre, voulus intentionnels. *Dura lex, sed lex.*

Je ne comprends donc pas l'exception qui est faite en faveur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, et je propose à l'Assemblée de renvoyer la question à la commission du budget. La commission discutera, examinera, et, si l'entente devenait impossible entre la commission, l'Etat et la Compagnie de l'Est, la question serait soumise aux tribunaux.

Je me résume donc, je demande que la convention soit renvoyée à la commission du budget.

M. le président. — Il est impossible de désunir une commission d'un projet au cours de la discussion. Tout ce que l'on pourrait faire, ce serait de surseoir à la discussion jusqu'à ce que la commission ait donné son avis.

M. Méline.—L'Assemblée a nommé une commission spéciale qui a su faire son devoir. Adopter la proposition de M. Tirard, ce serait admettre que toutes les questions financières seront renvoyées à la commission du budget.

A droite.—C'est ce que nous voulons!

M. Méline.—Au nom de la commission, je prie l'Assemblée de repousser la demande de M. Tirard.

M. de Lavergne. — Comme président de la commission du budget, j'ai le devoir de vous faire observer que cette convention n'est pas une question de budget..... Protestations. Il s'agit de savoir si nous devons et ce que nous devons. C'est une question d'engagement, de justice, que vous discutez et dont la commission du budget prendra note.

M. Haentjens.—Il nous faut d'abord discuter le mode de paiement. On a discuté le chiffre d'annuités, on n'a pas parlé du chiffre du capital.

M. Tirard.—Je ne demande pas le renvoi de la convention tout entière..... Que l'Assemblée renonce seulement l'article 9. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Le renvoi n'est pas ordonné.

M. Léonce de Guiraud.—Je viens soumettre à l'Assemblée la proposition suivante:

"Le gouvernement français remettra à la compagnie un titre nominal de rente, représentant, au taux de 5 p. 0[0 libéré au jour de la liquidation de la créance et de la signature de la convention, la somme de 325 millions.

M. de Fortou combat cet amendement et défend le projet du gouvernement et de la commission.

M. Germain se prononce également contre l'amendement de M. Léonce de Guiraud.

M. Krantz, au nom de la commission, repousse l'amendement de M. Léonce de Guiraud.

M. Clapier paraît à la tribune, plant sous le poids d'un dossier volumineux. La Chambre demande la clôture. L'orateur annonce qu'il va développer un système tout nouveau.

Devant cette menace, l'Assemblée renvoie à demain la suite de la discussion.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du lundi 17 juin 1873.

La séance est ouverte à deux heures vingt cinq minutes.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi portant approbation du traité conclu avec la Compagnie du chemin de fer de l'Est.

M. Clapier, dans un fort long discours, attaque l'article 1 de la convention qui détermine le chiffre de l'annuité. Il prend tous les arguments qu'il a déjà présentés à plusieurs reprises, et n'apporte d'ailleurs aucune raison nouvelle à l'appui de sa thèse.

M. Desseilligny, ministre des travaux publics, déclare que l'adoption de l'amendement de M Guirand serait le rejet de la convention.

M. de Janzé soutient l'amendement de M. Guirand.

L'amendement de M. de Guirand est mis aux voix et n'est pas pris en considération.

M. Pouyer-Quertier combat un amendement de M. Montgolfier, accepté par la commission et le gouvernement, et tendant à ajouter, parmi les causes de l'indemnité accordée à la Compagnie, la somme de 27 millions accordée pour subvention aujourd'hui reportée sur les lignes concédées.

M. Montgolfier défend son amendement, destiné à empêcher qu'on ne réclame plus tard, au nom de la Compagnie, une somme supérieure à celle qui lui est due pour garant d'intérêt.

M. Desseilligny appuie l'amendement.

M. Pouyer-Quertier le combat de nouveau.

M. de Larcy fait observer que le projet nouveau ne diffère pas sensiblement de celui qu'il avait préparé pendant qu'il était ministre: il croit que la Chambre agira sagement en l'adoptant.

Après quelques observations de M. Pouyer-Quertier et du rapporteur M. Krantz, M. de Montgolfier retire son amendement; mais M. Raudot le reprenant, il est mis aux voix et pris en considération; il est, en conséquence, renvoyé à la commission.

M. Pouyer-Quertier présente une disposition additionnelle portant faculté pour le gouvernement de rembourser la compagnie à toute époque.

M. Desseilligny déclare que ce serait le rejet de la convention.

Le paragraphe additionnel est mis aux voix et repoussé.

M. Krantz fait un rapport sommaire sur l'amendement de M. Montgolfier, qui est mis aux voix et adopté, ainsi que l'amendement du même député à l'article 10.

Après quelques observations de MM. Boudet et Krantz, l'article 11, portant approbation de la convention, est mis aux voix et adopté.

Un scrutin est demandé sur l'ensemble du projet de loi; en voici le résultat:

Nombre des votants..... 616
Majorité absolue..... 309
Pour..... 485
Contre..... 131

L'Assemblée a adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les contributions indirectes.

M. Renand, rapporteur, commence par faire l'exposé du projet de loi.

L'orateur fait observer que les lois d'impôts votées en 1871 ont rendu les fraudes plus fréquentes, si bien que les prévisions inscrites au budget n'ont pas été atteintes: il en résulte que l'on va être obligé de créer de nouveaux impôts.

Par une répression plus active, dit-il, nous arriverons peut-être à faire rentrer dans les caisses de l'Etat une somme égale au déficit qui existe.

Il y a quatre moyens d'arriver à ce résultat: la généralisation du droit de faire les procès-verbaux, la simplification de la procédure, des facilités accordées aux agents de l'administration enfin l'augmentation des pénalités.

L'orateur développe successivement les quatre parties du projet et en démontre les avantages.

Il faut d'ailleurs remarquer que le commerce avant transmis ses réclamations à la commission, celle-ci y a fait droit sur tous les points, excepté sur un seul point, qui est relatif aux acquits à caution.

Il terminé, en engageant les commerçants à faire acte de bons citoyens en se pliant devant la nécessité.

M. de Broglie, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi portant l'approbation d'un traité de commerce entre la France et l'Empire de Birmanie.

La suite de la discussion de la loi des contributions directes est remise à demain.

La séance est levée à cinq heures quarante minutes.

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ESPAGNE.

Madrid, 3 juillet.—La rédaction d'une nouvelle Constitution a été soumise aux Côrtes par le comité nommé à cet effet. Il y est dit que le Président de la République devra être né sur le territoire espagnol et âgé de 20 ans. Le pays sera divisé en cantons, comme la Suisse. L'Assemblée de chaque canton élira quatre sénateurs et les députés seront choisis par la voie du suffrage universel. Cuba et Porto-Rico seront assimilés aux cantons d'Espagne.

Le pouvoir central sera autorisé à suspendre les garanties constitutionnelles et à ordonner des levées de troupes sans consulter préalablement les autorités cantonales.

Le club du Progrès a suspendu ses séances parceque les garanties constitutionnelles ont été retirées. Le gouvernement a décidé le licenciement des soldats dont le temps de service est expiré; on leur offrira une solde de deux écaus par jour pour les engager à s'incorporer de nouveau et, si la mesure ne produit pas le résultat désiré, on fera appel, pour remplir les rangs, au patriotisme de la nation, exposant ainsi franchement la situation et indiquant le moyen de sauver l'Espagne.

Madrid, 5—L'anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis, a été célébré à la Légation américaine, hier, par un grand banquet. Parmi les hôtes distingués du ministre Sickles, se trouvaient le señor Castellar, les membres du Cabinet, les représentants des nations étrangères à Madrid et le président des Cortes.

Madrid, 5 juillet—Le gouvernement a résolu d'employer tous les moyens dont il dispose, pour écraser l'insurrection Carliste. On va lancer une proclamation qui donnera aux insurgés un délai de trois jours pour se rendre aux forces républicaines: après ce temps, on formera des cordons autour des districts insurgés et une campagne décisive sera commencée. En conséquence de l'interruption du service dans les chemins de fer du Nord de l'Espagne, la correspondance d'ici est expédiée par mer sur des bâtiments de guerre.

ANGLETERRE.

Londres, 4.—Les navires qui entrent dans la Vistule, y sont soumis à une quarantaine rigoureuse.

Le Shah a visité hier, le Palais de Cristal. De grands préparatifs avaient été faits pour le recevoir.

Londres, 5—Une dépêche de Bombay apporte la nouvelle d'un soulèvement parmi les Indous du district de Poonah. Ils retaient de payer leurs loyers et ont pillé et brûlé plusieurs maisons. Deux de leurs bandes ont été dispersées par la police.

Londres, 5 juillet — Le shah de Perse est parti d'ici aujourd'hui pour la France. Sa Majesté s'est rendue à Portsmouth où elle s'est embarquée sur la vapeur anglais Rapid, à 2 heures du soir et s'est dirigée immédiatement sur Cherbourg. Une foule immense était réunie à la gare du chemin de fer de la capitale et a bruyamment acclamé le shah au moment où le train spécial qui le transportait à Portsmouth se mettait en marche. Comme le Rapid le vait l'ancre de la rade de Portsmouth, un salut d'adieu lui a été donné par les bâtiments attachés à l'escadre du détroit.

Londres, 5 juillet — Une dépêche spéciale de Paris au *London Telegraph*, dit que le duel de MM. Raoul et Paul de Cassagnac doit avoir lieu lundi prochain.

Londres, 5—Le correspondant du *Times*, à Paris, télégraphie à ce journal que le jugement du maréchal Bazaine aura probablement lieu à Compiègne dans les derniers jours de septembre.

Queenstown, 5 juil.—Parti, le steamer City of Montréal, pour New-York.

Southampton, 5.—Arrivé, le steamer Baltimore, de Baltimore.

PORTUGAL.

Lisbonne, 5 juil.—Il n'y a pas eu de nouvel, hier, ici, pour la célébration du 4 de juillet. Le représentant des Etats-Unis était absent de la ville et aucun navire américain ne se trouvait dans le Tage.

Lisbonne, 5—Les autorités de la douane de cette ville ont condamné le capitaine du steamship Murrillo, qui coula le navire d'émigrants North Fjord dans la Manche, à 200,000 reis, pour n'être pas venu à Lisbonne, quand il avait une cargaison pour ce port.

AUTRICHE

Vienne, 5 juillet—Le nombre des visiteurs étrangers à l'Exposition augmente chaque jour; la grande majorité vient d'Angleterre. Les jurés sont maintenant fort occupés, et on pense généralement que les exposants américains obtiendront un grand nombre de prix.

Nous avons eu aujourd'hui une pluie d'orage.

L'eau a pénétré par le toit du palais de l'Exposition, causant des dégâts considérables aux marchandises exposées dans la section française. MM. Jackson et Schultz ont quitté Vienne, et l'honorable Carl Schultzer M. Adams sont ici. Le général Sanchez est allé à Vladnitz, à 20 milles de la capitale.

ITALIE.

Rome, 5 juil.—Le comte de Cambral-Digny a échoué dans ses efforts pour former un cabinet et la crise ministérielle continue. Le Pape s'est promené dans les jardins du Vatican.

WASHINGTON.

Washington, 4.—Tous les membres du cabinet étaient absents de la capitale aujourd'hui, et il n'y a pas eu de fête publique. Les différentes Sociétés de la ville ont célébré le jour par des pique-niques et des réunions que le temps a favorisées.

Washington, 5.—L'attorney général a reçu de la Nouvelle-Orléans la dépêche suivante: Le gouverneur Kellogg s'est adressé au gouverneur du Mississippi, Power, pour intenter une poursuite aux personnes qui ont quitté l'Etat de la Louisiane et pris part au duel dont l'issue a été la mort du juge Cooley.

Observations météorologiques.

Washington, 5—Probabilités pour dimanche, dans les Etats du Sud, vents légers et temps partiellement couvert ou clair.

BATON-ROUGE.

Convention de la Presse Louisianaise.

Baton-Rouge, 4 juillet—La Convention de la Presse s'est organisée ce matin par l'élection de W. B. Merchant, du *News* de Brashear, comme président temporaire, et de W. J. Tunnard, du *News* de la Rivière Rouge, comme secrétaire temporaire. Après avoir nommé un comité pour la vérification des pouvoirs, la Convention s'est ajournée jusqu'à 3 heures du soir.

La grande fête champêtre, le tournoi et la tombola sont en train. Il y a bien 2,000 personnes présentes. Le discours a été prononcé par M. Frank McGloin, de la Nlle-Orléans.

Bâton-Rouge, 5. — La convention de la presse, après deux jours de travail, a clos ses délibérations ce soir. On a formé une Société de la Presse, avec M. H. J. Hyams comme président, MM. Hirch et Lanber comme vice-présidents, W. C. Annis comme secrétaire-correspondant, E. L. Weber comme secrétaire-rapporteur, et J. W. Jackson comme trésorier. La société s'est ajournée jusqu'au 3 octobre 1873, époque à laquelle elle se réunira à Bâton-Rouge. Les membres de la convention se sont alors rendus à la salle à manger du Harney House, où ils ont pris part à un splendide banquet que leur offraient les citoyens de Bâton-Rouge.

Le tournoi et les fêtes célébrées hier et aujourd'hui ont eu un grand succès.

NEW-YORK.

New York, 5 juillet.—John Denis, conducteur d'un wagon de marché, a été mortellement frappé, sur sa charrette, à Jamaica, Long-Island, hier, après avoir été dévalisé, par deux nègres qu'il avait admis dans son véhicule en revenant du marché. Les habitants de Jamaica ont battu les bois pour tâcher d'arrêter les meurtriers; leurs recherches, jusqu'à présent, sont restées infructueuses.

Il y a eu de nombreux cas d'insolation, hier, parmi lesquels on compte plusieurs milliéniens atteints pendant la revue du matin.

Affaire Walworth

Frank Walworth a été condamné, aujourd'hui, aux travaux forcés à perpétuité. Il subira sa peine à la prison d'Etat à Sing Sing.

En lui communiquant la sentence de la cour, le juge Davis a dit au prisonnier qu'il avait des doutes très-graves sur la question de savoir si son affaire n'aurait pas justifié une condamnation pour meurtre au premier degré. Le prisonnier a écouté avec calme et sans mouvement de physionomie, le prononcé de la sentence. Il a quitté la cour, accompagné de sa mère, immédiatement après que le juge a eu terminé son allocution.

New-York, 5.—Peter B. Sweeney a pris aujourd'hui passage pour l'Europe.

Carl Vogt, accusé de meurtre du chevalier de Bianco, à Bruxelles, il y a environ un an, qui de l'incendie du château, pour cacher son crime, reste emprisonné à Governor's Island. Toutes les dispositions sont prises pour l'extradition de Vogt dès qu'on aura reçu le warrant de Washington.

New York, 5.—En se rendant aux Tombes, après le prononcé de la sentence, le jeune Walworth a conservé cette attitude composée qu'il avait eue pendant toute la durée du procès. Il a simplement murmuré: "Je suis content de savoir ses ou à douter le long sermon que l'attendais du juge Davis. Je comprends parfaitement ma position, et je n'avais besoin d'aucune instruction à ce sujet."

Je demande simplement du temps pour arranger mes affaires; et, alors, je me soumettrai, avec toute la sérénité d'âme possible, au sort qui m'est fait." Le député shérif avait préalablement reçu l'ordre de conduire trois condamnés à Sing Sing, lundi, et il lui sera impossible d'être de retour, pour prendre le jeune Walworth, avant mercredi; ensuite, le shérif est dans une attente pénible au sujet des parents et des amis de Walworth, désirant qu'il consente à laisser le prisonnier ici jusqu'alors, afin qu'il puisse mettre ordre à ses affaires.

M. O'Connor, Allen, a l'intention de demander, sous peu, une nouvelle audition de cause ou de faire telles autres démarches qui puissent présenter l'affaire sous un autre point de vue. Il demandera, aussi, qu'il soit permis à Walworth de rester aux Tombes jusqu'à ce que les questions soulevées aient été déterminées.

New-York, 5—Jefferson Davis est toujours ici, au New-York Hotel.

New-York, 5—Arrivé, South Carolina.

New-York, 5.—Arrivé: l'Emily B. Sonder.

New-York, 5—Arrivé: le City of Austin, de Galveston.

BROWNSVILLE.

Première balle de choléra.

Brownsville, 4 juillet—La première balle de coton cueilli cette année, dans la région du Rio Grande, a été envoyée à ce marché par J. L. Hynes, de Santa Maria, comté de Cameron. Elle sera expédiée à la Nouvelle-Orléans par le premier steamer qui partira pour ce port.

CINCINNATI.

Cincinnati, 4 juillet—La filature Hamilton a brûlé ce matin. La chute d'un tout a tué un homme et blessé deux.

Cincinnati, 5 juillet—Martin Evans, attaché aux Bureaux des Signaux des Etats-Unis, a été tué d'un coup de revolver, à Wheeling West, hier, dans une altercation avec un individu qui prétendait visiter la dame à laquelle Evans faisait la cour.

Intervention du Revolver dans un Procès.

Cincinnati, 5 juillet—A Owingsville, Ky., jeudi, Wm Latterfield était jugé pour incendie d'une vaste meule de cette ville, avril dernier. Tandis qu'un nommé Hayden, un trafiquant de témoigner qu'il avait été employé par Latterfield pour chercher la ville, Latterfield et ses amis se précipitèrent sur lui, le revolver au poing; mais plusieurs citoyens résolus intervinrent et empêchèrent une collision. La chose s'est alors ajournée jusqu'à vendredi. Hier, Latterfield et ses amis ont parcouru la ville, armés de fusils à deux coups et de revolvers, et ont menacé M. Hoop, le gréffier, et d'autres citoyens. Hoop lira sur Latterfield et le tua sur le coup; le reste de la troupe s'enfuit. Latterfield était regardé comme un homme dangereux et capable de tout, et sa mort est peu regrettée par les citoyens paisibles.

BOSTON.

Boston, 3—A South Acton, Mass., hier, Geo. Curtis, un jeune garçon de 5 ans, a conduit un enfant de trois ans, nommé Lane dans les bois et l'y a frappé, à coups de bâton, d'une manière si cruelle que l'enfant est mort vingt-quatre heures après. Le meurtrier s'était échappé mais il a été arrêté, hier soir, à Cambridge.

F. H. Jackson, un courtier de propriétés foncières, est mort en prenant un bain, ce matin.

Boston, 5.—Pendant l'orage qui a éclaté à Anderson, dans l'après-midi, hier, la foudre a frappé l'église "Old South," étourdissant, pendant quelques minutes, le Rév. Abbot, qui faisait un sermon, et M. Carter, tenor du chœur, mais il n'a pas été sérieusement endommagé. Plusieurs autres bâtisses ont été frappées.—C'est le plus violent orage que l'on ait vu ici depuis cinquante ans.

CHICAGO.

Accidents.

Chicago, 5. — Il y avait, hier, de nombreuses réunions de fermiers à Springfield, à Galesburg, à Pontiac, à Champion, à Knoxville et en d'autres endroits de l'Illinois pour célébrer la fête nationale et écouter des discours sur le mouvement des fermiers et sur la question des chemins de fer. Plusieurs accidents sont arrivés, hier; le plus sérieux est un dérailleur, qu'on croit mortelle, faite à un jeune garçon par un jeune homme qui tirait à une cible.

L'OURAGAN.

Washington, Indiana, 5 juillet — Ici l'ouragan a été excessivement furieux; des gerbes de blé ont été complètement enlevées et et lé et soulevées à plusieurs pieds en l'air.

A Columbus, l'ouragan a été très fort et désastreux. Le renversement général des poteaux télégraphiques est sans exemple dans l'histoire de la compagnie. Il a été alarmé du grand nombre de tuyaux mis en pièces par la foudre et totalement détruits, tandis que beaucoup d'autres étaient endommagés, incalcinés, aussi, renversés par le vent. Aujourd'hui ce sera un long travail de réparer tous ces dégâts.

Dayton, O., 5.—Un terrible ouragan, accompagné de vent et de pluie, a passé sur notre ville hier soir, abattant arbres et les cheminées. Dans les campagnes, le dégât causé aux céréales, aux clôtures, aux bâtisses, du Clearing House, à peu près, les mêmes que ceux de la semaine dernière.

Nous continuons de coter le papier de premier ordre à 9 à 10 pour cent par an; papier No 1 à 12, et le No 2 à — à 18; le papier hypothécaire de premier ordre à 9 et celui de second ordre à 10.

Nous avons pas reçu de dépêches télégraphiques de New York. Les transactions d'or et du sterling ont été basées sur les cotes de clôture de jeudi.

L'or a ouvert à 112 1/4 à 115 1/4. Les transactions se sont élevées à $41,000, dont $1000 à 114 3/4, $9000 à 114 7/8, $8000 et $5000 à 115, $23,000 à 115 1/8, 10,000 et 18,000 à 115 1/8, $25,000 à 115 1/8 à 115 1/4.

Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi-piastres américaines sont maintenant cotées à 105 1/2 à 106 1/2; les piastres mexicaines sont cotées à 98 pour cent de prime sur For, les nouvelles, et 4 1/2 les anciennes.

Le change sterling n'a pas varié. Les opérations ne comprennent que 1000 livres connaissement à 125 à 125 1/4, 2000 connaissement de navire anglais à 125 1/4, 1500 connaissement à 125 3/8, et 4,000 de banque à 125 1/2. On n'a pas annoncé de ventes de francs. Une vente de 150,000 marcs d'Allemagne a eu lieu à — à la clôture, les traites sterling étaient cotées à 125 à 125 1/8 le connaissement et 125 à 125 1/4 le change particulier, et 125 à — le change des banques; les francs, nominaux à 4.58 3/4 à 4.57 1/2 le change particulier, et 4.55 celui des banques; les marcs d'Allemagne étaient à 110 3/4.

Il n'y a eu que peu d'offres de change américain, sans variations.

Les transactions sont: $30,000 en change de commerce, sur New-York, à vue, à 1/4 pour cent de prime, $95,000 et $30,000 de banques à 5/16, $5000 sur Providence à 1/8 et $10,000 au pair.

Les banques ont continué de tirer sur New-York à 3/8 pour cent de prime et le change particulier à vue a encore été coté à 1/4.

20 actions de l'compagnie d'assurance Factors and Traders ont seul vendues à $68, $8,000 de bons sont pour cent de la ville, intérêt payable en 1892, ont changé de mains à 59 et $30,000 de à 59 1/2; $10,000 de bons 6 pour cent de la Louisiane à 44.

Les certificats d'allocations de la ville ont encore été nominaux à 60.

Une vente de mandats de la police métropolitaine n'est faite à 75, taux de clôture.

$1000 de mandats Graham de l'Etat se sont vendues à 42 et $1500 à 45. Cotes, à la clôture, — à 45.

Les mandats Clinton étaient cotés, à la clôture, à 55 à 58 pour cent; $1,000 à 60 ont changé de mains à 58 1/2 et $1000 à 60.

—Paris-Journal nous révèle l'existence d'une fille de Cluseret:

Après la dispersion des chefs de la Commune, les cours d'un établissement de charité de Plaisance ou chrétiennes ont recueilli la fille d'un des plus redoutables de ces misérables, de Cluseret, qui avait abandonné cette enfant, et qui, depuis, ne s'est jamais occupé de ce qu'elle avait pu devenir.

La fille du *général* a depuis merveilleusement répondu aux soins que les sœurs ont pris d'elle, et sa conduite, son application, son intelligence et sa raison précoce l'ont fait remarquer dans le pensionnat où elle a été reçue.

Elle a fait hier sa première communion. Prochainement, elle va être envoyée dans un établissement plus important, où on veut la mettre en situation d'achever son éducation d'une façon complète et de devenir la femme distinguée qu'elle promet déjà d'être dans l'avenir.

Si Cluseret lit les lignes qui précèdent, il comprendra peut-être que tout n'est pas absolument mauvais dans une religion qui désigne un tel oubli des plus morbides injures, et qui ne répond aux dernières violences exercées contre ses prêtres que par de continuels témoignages d'une indéplorable charité.

N'en a-t-il pas été de même pour la femme et la fille de Rochefort?

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 5 juillet 1873.

[NOTE—Les prix de notre Bulletin Commercial sont ceux de la semaine qui finit, sauf, défaut, les prix sont plus élevés.]

—SUCRES BRUTS.—

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont atteint 600 balles, prises à des prix qui n'ont exigé aucun changement de nos cotes. Les affaires opérées hier—que rien ne comprendre de ce qui l'est vendu le jour avant—ont embrassé 405 bal